

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 15  
Présents : 12  
Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 29 AVRIL 2023

N° D2023 028

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre octobre à 19 H 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard REY.

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, **Adjoint au Maire.**

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Gilles BRIENS, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, **Conseillers municipaux.**

**Absent(s) excusé(s)**: Florent PATIN, Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. Bernard REY)

**Secrétaire de séance** : M. J-P PILLON

**Date de la convocation** : 22 avril 2023

**Date de l'affichage** : 22 avril 2023

**OBJET : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA SALLE PERRAYON**

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose de mettre gracieusement à disposition des partis politiques, organisations syndicales et associations syndicales libres de propriétaires, la salle PERRAYON, pour la tenue de leurs réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil DECIDE, à l'unanimité, de mettre gracieusement à disposition des partis politiques, organisations syndicales et associations syndicales libres de propriétaires, la salle PERRAYON, pour la tenue de leurs réunions.

Ainsi fait et délibéré ce jour  
**Le Maire, Bernard REY**



Le secrétaire de séance,  
**Jean-Pierre PILLON**

Certifié exécutoire  
après réception en Préfecture le  
et publication du 20 mai 2023

Accusé de réception en préfecture  
001-210103396-20230429-D2023\_028-DE  
Date de télétransmission : 20/05/2023  
Date de réception préfecture : 20/05/2023